



REGLEMENT DU CONCOURS

Art.1 : Présentation générale

Ce concours est organisé par le Service de la petite enfance de la Ville de Genève, partenaire du réseau Kamilala afin d'encourager les actrices et les acteurs éducatifs à développer des projets ouverts sur la diversité des langues, grâce à la création d'un Kamishibai plurilingue.

Art.2 : A qui s'adresse le Concours ?

Le concours est ouvert à toutes les structures d'accueil de la petite enfance municipalisées ou subventionnées par la Ville de Genève qui accueillent des enfants de 1 à 4 ans. Les enfants doivent être au cœur du processus de création, sous la direction des professionnelles et des professionnels de l'enfance de la structure éducative.

Un seul kamishibai sera accepté par groupe de participantes et de participants.

Le nombre de groupes est limité à 100. Les candidatures sont retenues par ordre d'inscription (à réaliser avant le 30 octobre 2026).

Art.3 : Les planches : texte et illustrations

Le format des planches est le suivant : **37X27,5** cm (format standard, légèrement inférieur au format A3). *Le kamishibai est transmis au Service de la petite enfance qui se charge de l'imprimer.*

Le kamishibai doit être composé (couverture comprise) de 8 à 14 planches. Les kamishibais de plus de 14 planches ne seront pas acceptés.

L'histoire doit se présenter selon le principe du kamishibai : sur le recto des planches, une illustration, sur le verso des planches, le texte de l'histoire.

La technique est libre pour **les illustrations** (peinture, feutre, crayons, collages, photos, etc.).

Le texte tapé à l'ordinateur doit être concis. Pour donner un ordre d'idées, prévoir entre 1 et 8 lignes en police 16 par planche.

Toutes les formes narratives sont acceptées.

Art.4 : Les langues

Au moins quatre langues doivent être présentes dans l'histoire (français et trois autres langues minimum). Le Kamishibai plurilingue peut comporter autant de



langues que vous le souhaitez. Toutes les langues et toutes les variétés de langues sont légitimes ! Votre choix se fera peut-être en fonction des langues et des variétés de langues connues dans la structure d'accueil. Langues régionales, langues étrangères, dialectes et variétés locales de langues sont toutes acceptées.

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons :

- La narration peut se faire en français, et les dialogues dans différentes langues (chaque personnage peut parler une langue différente)
- La narration peut se faire en français et contenir différentes langues (onomatopées, comptines, mots clés de l'intrigue, etc. peuvent apparaître dans d'autres langues)
- **Il est important que le récit permette la compréhension de l'ensemble de ces langues** (même si l'on n'est pas locutrice ou locuteur de la langue) soit grâce à l'intercompréhension (mots transparents par rapport au français), ou grâce à une traduction ou reformulation à l'intérieur de la narration.

Attention, il ne s'agit pas de traduire le même texte dans différentes langues. L'alternance entre les langues doit refléter au mieux la réalité de pratiques plurilingues ou plurilingagères.

Chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français devront être traduits sur la même planche (en bas de page). La prononciation des mots est également souhaitée entre crochets (exemple : « Abuelo » se prononce [Abouélo])

Art. 5 : Réception des kamishibaïs

Le kamishibaï devra être **photocopié ou imprimé en couleur** sur un papier de 250 g (semi cartonné). Veillez à la qualité des impressions. La structure éducative conserve donc l'original.

Les dessins ne devront être ni pliés ni roulés.

Les planches devront être envoyées impérativement **avant le 31 mars 2027**, cachet de la Poste faisant foi.

Le kamishibaï doit être envoyé à l'adresse :

Service de la petite enfance de la Ville de Genève
Concours Kamishibaï plurilingue
Avenue Dumas 24
1206 Genève

A l'issue du concours, les planches ne seront pas retournées à la structure éducative.



Le kamishibai devra également être scanné et envoyé par WeTransfer à l'adresse sociologie.sdpe@geneve.ch. En cas d'impossibilité d'envoyer une version numérisée, merci de le faire savoir rapidement par mail.

La personne responsable du projet pédagogique devra remplir son **carnet de bord** en ligne (lien fourni lors de la formation offert). Les **données du carnet de bord** pourront être traitées par le Service de la petite enfance afin d'étudier l'impact pédagogique du concours. Aussi, le Service de la petite enfance s'engage à ne pas diffuser les données brutes des carnets de bord telles qu'elles auront été recueillies.

Art. 6 : Le Jury

Un jury composé de pédagogues, d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance, représentants de l'Eveil aux langues, professionnels du livre analysera et évaluera chaque histoire à partir de plusieurs critères :

- *respect de la dimension plurilingue de l'histoire
- *place et utilisation des langues dans l'histoire
- *diversité des statuts des langues et des systèmes d'écriture représentés
- *construction de l'histoire
- *créativité dans les illustrations
- *respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte)

Un prix sera attribué suite à la délibération du jury.

La lauréate ou le lauréat du concours sera annoncé **le 29 avril 2027**.

Art. 7 : Droits d'auteur

En participant, la candidate ou le candidat s'engage à **céder à titre gratuit ses droits de reproduction et de représentation à la structure en charge de l'organisation du concours**. De cette manière, la candidate ou le candidat accepte que son kamishibai soit intégré dans les outils de communication de réseau Kamilala (site internet et réseaux sociaux) ainsi que de son exploitation dans le cadre de ses activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d'auteur.

De son côté, le réseau Kamilala s'engage à faire apparaître le nom de la structure/école, le nom de l'adulte référent, les noms des autrices/auteurs et illustratrices / illustrateurs.

En retour, pour toute diffusion du kamishibai par les autrices et les auteurs, la mention "réalisé dans le cadre du Concours Kamishibai plurilingue de Dulala et du réseau Kamilala" devra être apportée. Le logo du concours pourra également être apposé.



Art. 8 : Publication

Les autrices et les auteurs du kamishibai gagnant acceptent que leur travail soit légèrement retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase...).

Art. 9 : Adhésion au règlement

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

Art. 10 : Organisateur du Concours

Ce concours est organisé par le Service de la petite enfance de la Ville de Genève et s'inscrit dans un réseau international d'acteurs du plurilinguisme appelé Kamilala. Ce réseau est né à l'initiative de Dulala en charge de son animation.



CALENDRIER

Pour participer au Concours Kamishibaï plurilingue 2026-2027, voici la marche à suivre :

- Inscrivez-vous avant **le 30 octobre 2026** en remplissant le formulaire d'inscription en ligne (seules les 100 premières inscriptions seront retenues).
- Envoyez-nous votre Kamishibaï plurilingue et votre carnet de bord avant **le 31 mars 2027** (consultez les modalités d'envoi dans le règlement du concours).
- Rendez-vous **le 29 avril 2027** pour l'annonce des lauréats.